

## RIFSEEP ITRF Déclaration liminaire

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs,

Jamais une telle mesure n'a suscité autant de rejet par les organisations syndicales. Lors des votes successifs dans les diverses instances, l'UNSA s'est toujours positionnée contre l'instauration de ce régime indemnitaire.

Le RIFSEEP cumule les points négatifs tant dans l'architecture de sa structure (segmentation maximale dans les corps et grades) que par la complexité de sa mise en œuvre.

Attention aux apparences trompeuses !

La garantie indemnitaire prévue lors de la bascule vers le RIFSEEP n'est qu'un leurre pour le personnel en place, dans bien des cas et au fil des mutations ou des départs à la retraite certains postes verront une baisse significative du montant indemnitaire. Cela aura pour effet d'accroître progressivement les différences indemnitaires au sein d'un même corps.

Pour exemple, sur la cartographie présentée, l'écart annuel maximal de PPRS entre deux IGE éligibles à la prime informatique est de 455,52 euros. Dans le cadre de la mise à œuvre du RIFSEEP, il passera à 2901 euros, soit une augmentation de 2445,48 euros. Pour les autres IGE, l'écart augmentera de 1255,12 euros.

La prise en compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise associée à certains outils (fiche de poste, entretien professionnel) devait piloter l'élaboration de la cartographie des postes. Les présentations qui nous ont été proposées en amont de ce CTA ont été faites sans l'appui de ces outils.

La condition sine qua non à l'élaboration d'une cartographie passe par une mise à jour de l'ensemble des fiches de poste en adéquation avec les fonctions exercées. Quels que soient les corps, nous constatons qu'une majorité de fiches n'ont pas été actualisées en amont du RIFSEEP.

La cartographie présentée dans le cadre du CTA montre des disparités de rémunération au sein d'un même groupe de fonctions (hors reprise de PFI) et dans certains cas des rémunérations identiques quel que soit le groupe.

Le report du PPCR a impacté les agents de catégorie C. Il faudra attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour voir la finalisation de cette mesure. Dans le cadre du RIFSEEP, on était en attente d'un geste significatif en direction des ATRF comme ce fut le cas dans de nombreuses académies. La cartographie présentée ne fait que transcrire les montants de la PPRS ou de l'IAT dans la colonne RIFSEEP. Quant aux groupes de fonctions, on se demande pourquoi le ministère en a proposé deux.

L'UNSA considère que les conditions pour l'étude d'une cartographie n'ont pas été réunies.

L'UNSA souhaite participer à l'élaboration d'une cartographie en toute clarté et transparence et avec tous les éléments de travail nécessaires.

Christian Gay